



Solidarité URGENCE

Les violentes intempéries frappent à nouveau de nombreux départements sur le territoire Français. Elles ont causé des dégâts matériels considérables dans les localités touchées.

Les Unions départementales concernées avec *L'Avenir social* lancent une chaîne de solidarité en direction des camarades, victimes de cette catastrophe.

Des premiers éléments dont nous disposons aujourd'hui, plusieurs de nos syndiqués sont touchés : leurs maisons totalement ou partiellement détruites, des voitures hors service, des pertes de biens matériels, chômage partiel.

Un dispositif visant à recueillir le maximum d'informations, avec notamment des relais locaux, est mis en place ainsi qu'une chaîne des bonnes volontés.

Dans l'immédiat, nous comptons beaucoup sur une réponse massive à l'appel à la solidarité financière que nous lançons.

Adressez vos dons à l'ordre de :

L'AVENIR SOCIAL **« SOLIDARITE URGENCE »**

Soit par virement IBAN : FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

ATTENTION, veiller à mentionner – « SOLIDARITE URGENCE »)

Par chèque à : *L'AVENIR SOCIAL* 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex
(À l'ordre de *L'Avenir social* « SOLIDARITE URGENCE »)

*Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)*

Montreuil, le 12 janvier 2024